

271

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 271 9 mai 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Claude Droz
Jean-Claude Favez
Yvette Montangero

L'Etat et le lobby pétrolier

Les filiales suisses des sociétés pétrolières multinationales ne se sont pas ennuyées en 1973 et au début 1974.

M. Tapernoux, PDG de Total, dans une récente conférence, concédait deux aveux.

Premier aveu. Le blocage, pendant de longs mois, du prix de l'essence par M. Schürmann a poussé les compagnies qui, c'est un postulat, considèrent que leurs bénéfices doivent faire le plein, à hausser considérablement le prix de l'huile de chauffage; il en est résulté un déplacement des charges, au profit des automobilistes, sur toutes les catégories de la population, y compris les plus modestes.

Deuxième aveu. Depuis, l'ajustement du prix de l'essence est intervenu: il est correct, « trop correct », M. Tapernoux dicit. Il faut entendre par là qu'il a été calculé pour permettre aux compagnies indépendantes (c'est-à-dire hors cartels, le cartel des pétroliers étant ainsi officialisé) de survivre. Avec de tels prix, les grands trouvent un bénéfice supplémentaire. Cette rente est d'ailleurs un phénomène bien connu de l'économie capitaliste.

L'actualité tourne vite; les élections françaises retiennent l'attention; et l'on oublie déjà que le quadruplement du prix du pétrole représente la plus formidable redistribution des revenus nationaux qui ait jamais existé. Et pourtant les difficultés italiennes font partie aussi de l'actualité. Devant le déficit de sa balance commerciale, l'Italie casse les exportations de ses partenaires. On peut imaginer à partir de là des réactions en chaîne. Les pays les plus pauvres du tiers monde sont, eux, quasi acculés à la faillite.

Mais les pays producteurs du brut, dont plusieurs, mais pas tous, peuvent faire valoir des besoins nationaux légitimes, ne sont pas les seuls bénéficiaires.

Les grandes sociétés ne cachent pas que leurs bénéfices, à elles aussi, ont triplé. Et elles donnent pour justification le fait qu'elles réinvestissent le 90 % de ces bénéfices dans la prospection, dans la recherche de nouvelles sources d'énergie, dans la construction nucléaire, etc.

En un mot, elles opèrent, d'autorité, un prélèvement fantastique sur les consommateurs afin de diversifier et de renforcer leur monopole. Nous payons tous pour que les pétroliers demeurent, quand le pétrole ne coulera plus, les maîtres de la production d'énergie.

Le consentement des Etats nationaux est une défaite humiliante. Les pays producteurs, forts d'une indépendance nationale récente, ont osé et su mettre en échec les plus formidables puissances commerciales du monde, peut-être parce que leur pauvreté les rendait moins vulnérables. Mais l'Europe accepte de subir et tolère que chaque consommateur paie bon prix non seulement pour le maintien du bénéfice d'Esso ou Shell, mais qu'il acquitte encore une formidable surtaxe destinée à rendre perpétuelle la rente des actuels détenteurs de l'énergie.

Ils sont où, les nationalistes de la défense totale? Leur conception de l'indépendance nationale se limite-t-elle à la constitution de réserves de guerre?

DANS CE NUMÉRO

P. 2: Faire sauter le réduit des pacifistes; **p. 3:** Valais: Nos pics sourcilleux, nos vertes campagnes et nos champs de tir; **pp. 4/5:** Mieux répartir la manne fédérale, c'est bien. Préparer l'université suisse, c'est mieux; **pp. 5/6:** Réforme scolaire: syndicalisme d'abord!; **p. 7:** Nestlé, l'aide au développement et la participation — Montreurs de marionnettes à Budapest; **p. 8:** Le carnet de Jean-Louis Cornuz: Haro sur l'enseignement — La semaine dans les kiosques alémaniques: Au Tessin aussi.

Faire sauter le réduit des pacifistes

A quelques jours d'intervalle le Conseil suisse des associations pour la paix et la Branche suisse du Service civil international ont présenté leurs propositions pour une Suisse résolument engagée dans la lutte pour réduire les tensions entre les Etats et pour extirper les racines des conflits entre les nations et les groupes sociaux. Si tu veux la paix, prépare la paix.

Le premier préconise à la fois d'intensifier les efforts de solidarité de notre pays et la diminution des dépenses militaires. La seconde propose le libre choix entre le service militaire et le service civil : chaque citoyen doit pouvoir décider la manière dont il veut défendre la paix.

La grande majorité des commentateurs, s'ils ont parfois salué l'honnêteté morale de ces mouvements, n'ont pas manqué de rejeter aussitôt ces projets dans le royaume de l'utopie : ce serait l'idéal mais... Un peu à la manière des démocrates-chrétiens à l'égard des exigences conciliaires. Solidarité accrue et libre choix porteraient

DOCUMENTS

1. La thèse du Service civil international, branche suisse (SCI-CH).

Les dernières prises de position de la branche suisse du Service civil international se fondent notamment sur les décisions de l'association réunie en assemblée générale les 3 et 4 février 1973. Il s'agissait, à l'époque, d'une réaction au rapport du Conseil fédéral sur l'institution d'un service civil.

Les principaux paragraphes de la déclaration en question :

« Selon nous, une véritable solution du problème des objecteurs de conscience ne peut se concevoir que dans la liberté de choisir entre service civil et service militaire, et nous demandons par consé-

un coup fatal à la défense nationale. En somme, d'accord avec les idées pacifistes, mais à condition que notre armée subsiste telle quelle. Le paradoxe n'est qu'apparent. C'est une manière de refuser la discussion, de coucher sur ses positions en remettant les idéaux pacifistes à des lendemains qui ne chanteront jamais.

C'est dans la même veine que se déroule le débat sur le service civil. Parlement et gouvernement cherchent à isoler une petite minorité de consciences troublées en leur offrant la possibilité de servir selon leurs vœux. Mais cette solution doit rester marginale. Pas question d'en faire le prétexte à une discussion politique; la conscience ne peut être que morale ou religieuse.

Nous savons bien pourtant que, même si le peuple accepte les propositions du Département militaire, le débat ne sera pas clos. Réalité de la menace extérieure, rôle de l'armée dans le maintien de l'ordre intérieur, relations entre l'industrie et la défense nationale, ces questions restent posées. Vouloir les ignorer, continuer de feindre que l'unanimité existe encore sur ce sujet, n'empêchera pas ces interrogations de se multiplier dans l'avenir.

quent que le Parlement se saisisse de cette question et l'étudie. Si l'examen des arguments du volontaire pour le service civil s'avérait nécessaire, nous exigeons qu'il soit public et se déroule devant une commission de civils. Il nous paraît évident que les motifs politiques de l'objection sont englobés dans l'interprétation de la notion de conscience.

» L'engagement dans les services civils devrait pouvoir être organisé sur le plan international et être accompli dans le cadre d'organisations diverses, ainsi qu'à l'étranger.

» En vue de la création prochaine d'un service civil, nous estimons inadmissible que les objecteurs de conscience continuent d'être condamnés. De ce fait, nous exigeons la suspension des procès d'objecteurs de conscience.

» Nous demandons qu'un autre département que le Département militaire soit chargé de l'élaboration d'un service civil (...)

Pour un service civil

2. Les thèses du Conseil suisse des associations pour la paix.

De son côté, dès septembre 1970, le Conseil suisse des associations pour la paix adoptait un certain nombre de thèses pour la création d'un service civil en Suisse.

Le préambule était le suivant :

« La Confédération et les organismes privés encouragent la jeunesse à accomplir à titre volontaire un service pour la communauté. Tant que les conditions sociales et éducatives qui rendront un service volontaire possible ne sont pas remplies tout Suisse à part entière est astreint à un service dans le cadre de la défense totale ou à l'extérieur de celle-ci. »

Suivaient notamment les points ci-dessous :

1. Le choix entre les différents services dans le cadre de la défense totale ou à l'extérieur de celle-ci est en tout temps libre.

2. La durée des différents services s'établit, compte tenu de l'égalité du droit, selon les exigences du projet et de la nature du service.

3. Celui qui désire accomplir un service en dehors de la défense totale et qui n'est pas acquis à l'idée d'un service civil non violent peut effectuer un service humanitaire dans le cadre de la Confédération, d'une organisation nationale ou d'une organisation internationale.

4. Le service civil non violent doit être un service constructif pour une paix fondée sur la justice :

a) il favorise la compréhension entre les peuples et les communautés de toute espèce, entre majorités et minorités;

b) il travaille à la compréhension des conflits ainsi qu'à leur prévention ou à leur résolution non violente;

c) il aide à résoudre des problèmes socio-écono-

miques qui résultent de besoins non satisfaits (cette aide est précédée d'une enquête scientifique sur ces besoins);

d) il favorise le sens de la responsabilité sociale du civiliste.

5. Le service civil comprend, dans les limites précisées au point 4, les formes suivantes :

a) service social (dans les hôpitaux, centres médico-pédagogiques, centres sociaux, éducatifs et de loisirs, régions rurales défavorisées, aménagement de quartiers et de logements, collaboration dans les écoles et les administrations etc.);

b) secours en cas de catastrophe;

c) aide au développement, sans discrimination d'aucune sorte;

d) collaborations diverses (scientifiques, administratives, informatiques) avec organisations travaillant pour la paix.

6. Les formes de service prévues au point 5 peuvent être réalisées sur le plan national ou international.

7. L'organisation du service civil non violent est confiée à des institutions privées ou publiques, nationales ou internationales qui satisfont aux conditions énoncées au point 4.

8. Celui qui opte pour un service civil a droit à une formation générale conforme à l'esprit défini au point 4, ainsi qu'à une formation spécialisée tenant compte des capacités individuelles et de la forme de service choisie.

ne paie pas d'impôts, il n'offre que fort peu de places de travail et se fait tirer l'oreille pour dédommager les lésés.

Un programme pour la résistance

Quatre aérodromes et un grand nombre d'installations militaires, pour une région qui abrite 60 000 habitants; une commune, celle de Rarogne, dont le tiers du territoire de plaine est aux mains de la Confédération. « Kritische Oberwallis » peut raisonnablement poser la question: le DMF a-t-il l'intention de créer chez nous une région vouée à l'instruction (Ausbildungsregion), comme cela a été préconisé par de hauts responsables de l'armée? Fort de son dossier, le mouvement lance un appel à la résistance pour tenter de faire pièce à la passivité complice du Gouvernement valaisan et des élus valaisans à Berne. En premier lieu, refus des contacts avec le DMF, si ce n'est sur un plan régional; refus de discuter avec le DMF sans connaître en détail ses plans à long terme; refus des particuliers de vendre leurs terrains; organisation de l'opposition au sein d'une commission militaire du Haut-Valais; information rapide et exhaustive des populations concernées par des projets militaires; centralisation de l'opposition juridique. « Kritische Oberwallis » a, d'autre part, lancé une pétition.

L'aveu de M. Gnaegi

Le DMF, paradoxalement, n'aime pas le bruit. Si le « Nouvelliste du Rhône », fidèle à sa politique de désinformation, a traité l'initiative du mouvement haut-valaisan par la dérision, M. Gnaegi, lui, s'est déplacé dans la vallée de Conches. Certains travaux en cours ont été suspendus. Accompagné d'une pléiade de galonnés, le chef du DMF a tenté d'apaiser les esprits; il a regretté (*sic*) le manque d'information de la population et promis des compensations. Aux Valaisans, sur le terrain, de jouer.

* Kritische Oberwallis, case postale 41, 3904 Naters.

VALAIS

Nos pics sourcilleux, nos vertes campagnes et nos champs de tir

Il y a trois ans déjà, nous avons révélé (DP 161) l'emprise du Département militaire fédéral sur le sol national, et ses méthodes d'acquisition: achats dans le plus grand secret — même le gouvernement cantonal intéressé n'est mis au courant qu'après coup. Il s'agissait alors du canton de Fribourg.

Le DMF a une conception toute particulière du développement; repoussé des régions urbaines et industrialisées, il jette son dévolu de préférence sur les parties les plus défavorisées du pays, en offrant, prétend-il, une solution au sous-développement. En fait, il oblitère un peu plus et parfois définitivement les possibilités des régions concernées.

Cette fois, c'est le Haut-Valais qui est en cause. Dans le No 2 de son journal « Rote Anneliese », le mouvement « Kritische Oberwallis » qui, depuis deux ans, lance des pavés dans les eaux dormantes de la vie valaisanne, ouvre le dossier des appétits militaires à l'égard de cette contrée.

Les procédés restent les mêmes. Le DMF trouve là des terrains bon marché en jouant les propriétaires les uns contre les autres. Une fois implanté, grâce à son droit d'expropriation, il peut forcer les propriétaires voisins à céder leurs terres au prix fixé par lui. Plus tard, seulement, les habitants de la région auront connaissance de ses projets. Trop tard.

Berne a mis en place des mesures pour favoriser les régions de montagne. Pour certaines d'entre elles, la seule possibilité de survie s'appelle le tourisme. Dans le même temps, le Département militaire développe et crée des places de tir et des champs d'aviation. L'environnement rêvé pour accueillir les touristes.

Les contre-parties économiques procurées par l'implantation militaire sont insignifiantes; le DMF

Mieux répartir la manne fédérale, c'est bien

L'université, aujourd'hui, c'est avant tout des chiffres. Bien que presque en queue de liste des pays industrialisés pour le pourcentage d'étudiants par rapport aux classes d'âge, la Suisse fait face à une augmentation explosive du nombre d'étudiants et des dépenses universitaires. Ce qui entraîne pour sept cantons, auxquels il faut ajouter Saint-Gall pour sa Haute école commerciale, une charge presque insupportable. (Cf. annexe A.)

D'où la mise à disposition de ces cantons d'une subvention provisoire de la Confédération. Puis l'adoption d'une loi sur l'aide aux Universités, en 1969. (Cf. annexe B.)

Moins de deux ans plus tard, l'échec est évident. Une correction apportée alors n'y change rien. Bien qu'aucune demande ne soit purement et simplement rejetée, les cantons, faute de moyens propres, ne peuvent épuiser le crédit, presque entièrement d'équipement, qui leur est ouvert. Echec aussi dans le domaine de la coordination universitaire que se disputent deux organes consultatifs nationaux, la Conférence universitaire suisse et le

Conseil suisse de la science. La loi fédérale sur l'aide aux universités risquait donc d'entraîner pour la Confédération un subventionnement sans mesure ni fin, et de ne pas soulager pour autant les finances des cantons intéressés, puisqu'elle n'a pas permis de dégager les bases d'une politique universitaire nationale.

D'où la mise en chantier d'un projet de nouvelle loi qui a capoté en octobre 1973 au cours de la procédure de consultation. Bâle-Ville, Berne, Vaud et Zürich ont estimé que le texte proposé donnait trop de poids à la Confédération, alors que celle-ci ne financerait que 40 % des dépenses de l'enseignement supérieur. Vu, en outre, les réticences du patronat, le Département fédéral de l'intérieur a donc retiré son texte et proposé une prolongation du régime actuel, adapté à l'inflation, pour deux ans.

Après le rejet des articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche, ce nouvel échec ralentit encore, on n'ose plus dire la naissance, mais la conception de l'université suisse.

Préparer l'Université suisse, c'est mieux

Rien n'est résolu. Le nombre des étudiants continue de croître. Plus lentement que prévu, mais sûrement. Les cantons universitaires sont à bout de souffle. Certains, comme Bâle-Ville, défont déjà. Lorsque les restrictions à l'immatriculation des étudiants étrangers auront porté tous leurs fruits, il faudra bien s'en prendre aux Suisses. Numerus clausus, limitation du nombre des enseignants, d'où aggravation des conditions de travail, diminution de la durée des études, scolarisation, séparation radicale de la recherche et de l'enseignement. Ces mesures de crise ne commencent-elles pas déjà, ici et là, à regret et comme honteuses ?

Deux ans de réflexion supplémentaire sur un sujet aussi complexe, c'est beaucoup, et ce n'est pas

assez. Beaucoup pour voir resurgir des solutions connues. Celle du Conseil suisse de la science qui milite pour une Université suisse sous forme d'une fondation de droit public et dans l'immédiat pour le transfert financier à la Confédération des facultés « coûteuses » de sciences et de médecine (partie non clinique) (cf. DP 197). Celle du rectorat de l'Université de Lausanne qui, estimant que si tout le monde peut entrer à l'université, celle-ci cesse d'exister, plaide pour une sélection impitoyable, etc...

Mais deux ans, c'est trop peu si on veut, avant de tracer sur le papier de grands schémas d'organisation, s'en prendre à la coordination et à la répartition des tâches entre les établissements existants, aspect essentiel pour l'instant du dévelop-

ment de l'enseignement supérieur. Car s'il n'est pas vrai que trop de jeunes Suisses — et de Suissesses moins encore ! — font des études supérieures, il est certain que toute riche que soit la Suisse, elle n'a pas les moyens de maintenir un niveau scientifique élevé dans sept universités d'Etat complètes, ou presque, plus deux Ecoles polytechniques.

Economies urgentes

Une réduction des coûts sociaux est possible dans ce domaine. Elle a timidement commencé en Suisse romande par exemple sous la forme d'une coopération entre les enseignants et chercheurs de certaines disciplines des sciences exactes. Mais combien encore de triples ou de quintuples emplois, même dans des disciplines hautement spécialisées qui ne s'adressent, dans chaque établissement, qu'à une poignée d'étudiants ou de chercheurs ? Combien encore d'enseignements et de laboratoires — l'immense majorité — qui n'entretiennent aucun contact avec leurs voisins (quelquefois de moins de cent kilomètres) ? Ou qui entendent par coordination l'envoi d'une circulaire épisodique pour annoncer une nomination ! Un exemple saute ici aux yeux, le développement parallèle de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne (Dorigny) et des départements analogues de l'EPFL...

Concurrence néfaste

Sans qu'il s'agisse de retirer ici aux universités cantonales leur nécessaire autonomie d'enseignement et de recherche, ni de supprimer les disciplines fondamentales qu'elles entendent à juste titre posséder, on peut penser qu'un certain échange d'enseignants, qu'une répartition de certaines spécialisations et diplômes, compte tenu des régions linguistiques, permettrait une utilisation plus judi-

cieuse des crédits que la course ruineuse qu'elles se livrent actuellement, en cherchant dans presque tous les domaines à se doter chacune des mêmes moyens. Les finances cantonales y trouveraient leur compte. L'intervention de la Confédération aussi, puisqu'elle pourrait alors se limiter à appuyer les domaines où les intéressés ont su faire preuve d'imagination et de réalisme en coordonnant leurs efforts. Et l'enseignement supérieur n'y perdrait rien, en évitant ainsi l'ingérence d'une administration centralisatrice nationale, telle qu'elle était prévue par exemple dans le dernier projet du Département fédéral de l'intérieur.

L'aide fédérale doit être revue. Les projets de nouvelles universités, même partielles, à Lucerne, Aarau et au Tessin, sont pour l'instant retardés. Cette pause générale doit permettre à l'université suisse de s'organiser sur d'autres bases que celles

qu'on lui préparait par en haut et qui menaçaient de l'étouffer avant même qu'elle naisse.

Mais même si les intéressés, enseignants et chercheurs, autorités universitaires et cantonales font preuve de la volonté nécessaire et parviennent à dégager un esprit et des structures de coordination réalistes, ils n'auront au mieux obtenu qu'une trêve. Car c'est le modèle d'université qui inspire, en Suisse comme ailleurs, le développement actuel, qui est de plus en plus remis en cause par son évolution elle-même.

Préparer l'université suisse de demain, ce n'est donc pas, ce n'est donc plus seulement parler de coordination scientifique, nombre d'étudiants, budgets. C'est poser aussi la question de la finalité et de la forme de l'enseignement supérieur. C'est tracer les étapes réalistes de la mise en place progressive d'un nouveau modèle d'université.

Réforme scolaire: syndicalisme d'abord!

C'était à Genève, il y a quelques semaines. Une étape importante allait être franchie dans la réforme scolaire avec l'ouverture du dossier du Collège Rousseau par la Commission fédérale de maturité. Cet établissement doit prolonger en effet, au niveau gymnasial, par des classes à niveaux et des options à la place des sections, la réforme expérimentale entamée il y a quelques années au Collège du cycle d'orientation de Budé. Pour ce faire, les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité doivent être levées. D'où l'importance de l'intervention de la Commission fédérale de maturité, présidée par le recteur Soerensen, de Neuchâtel, pour la réforme genevoise bien sûr, mais pour l'ensemble aussi de l'enseignement secondaire en Suisse. « Le feu passe à l'orange, mais on reste au point mort » écrivions-nous alors (DP 266), en souhaitant que les décisions prises soient marquées du signe de l'ouverture, tout en gardant vis-à-vis de la réforme envisagée la distance très nettement critique qui a toujours été la nôtre.

L'heure est moins favorable aux réformes scolaires qu'il y a quelques années. Par lassitude ou par crainte, de nombreux parents, des maîtres aussi, redoutent de nouveaux changements. Ils assimilent toute innovation à un geste démagogique et redoutent d'être entraînés dans une chaîne sans fin de capitulations. Ce durcissement de l'esprit conservateur se mesure à divers signes. Le rapport de la Commission d'experts pour un gymnase de demain, expression de la tendance majoritaire chez les réformateurs, a reçu par exemple un accueil très réservé des Universités — à l'except-

ANNEXE A : L'UNIVERSITÉ EN CHIFFRES

1. Augmentation du nombre des étudiants (y compris les Ecoles polytechniques fédérales) :

1961/1962	1971/1972
-----------	-----------

23 384	44 624
--------	--------

dont	dont
------	------

a) 4 538 étudiantes	a) 10 574 étudiantes
---------------------	----------------------

b) 8 207 étrangers	b) 10 010 étrangers
--------------------	---------------------

2. Croissance des dépenses universitaires (y compris les Ecoles polytechniques fédérales) :

ANNEXE B : LE RÉGIME DES SUBVENTIONS

— La loi fédérale sur l'aide aux Universités a remplacé au 1er janvier 1969 le régime provisoire adopté en 1966 à l'appui d'une subvention totale de 200 millions.

— Elle fixe le montant total de la subvention à 650 millions de francs pour la période 1969-1974.

1961

187,7 millions de francs
dont

a) 146,5 millions pour le fonctionnement

b) 32,2 millions pour les investissements

1971

929,410 millions de francs
dont

a) 670,074 millions pour le fonctionnement

b) 259,336 millions pour les investissements

— Elle crée un organe de coordination de la politique universitaire au plan national, la Conférence universitaire suisse, dont les compétences dans plusieurs domaines chevauchent celles du Conseil suisse de la science, chargé depuis 1965 de conseiller l'exécutif fédéral en matière de politique de la science, de la recherche et de l'enseignement.

○ SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

Réforme scolaire: syndicalisme d'abord! (suite)

tion de celle de Genève — et des organes de coordination de l'enseignement supérieur au plan fédéral. Après le rejet des articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche, les autorités ne peuvent ignorer cette évolution d'une partie de l'opinion publique.

La Commission fédérale de maturité non plus, qui n'est d'ailleurs pas composée en majorité de dangereux révolutionnaires. D'où une attitude que l'on peut illustrer d'un triple point de vue, dans le cas de l'enseignement secondaire genevois et de ses réformes :

Menaces sur Candolle

— Le Collège de Candolle, nouvel établissement gymnasial, dont le programme est identique à ceux des collèges existants de Calvin et Voltaire, sera suivi de près avant que sa future maturité reçoive l'aval fédéral.

Feu vert prudent à Rousseau

— La réforme du Collège Rousseau pourra se poursuivre, sous le contrôle d'une commission qui comprend entre autres les deux établissements universitaires prêts à recevoir les bacheliers de cet établissement, l'Université de Genève et l'École polytechnique fédérale de Lausanne, et la Commission fédérale de maturité. Le retour au programme « officiel » y sera possible en tous temps, s'il s'avère que l'expérience ne peut plus être reconnue au niveau national, par exemple pour l'accès aux études de médecine, qui est décidé sur un plan fédéral.

Réforme corsetée

— L'article d'exception de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité qui, d'une façon plus générale, devrait permettre à d'autres établissements d'enseignement secon-

daire de déroger par rapport aux prescriptions actuelles, reste dans un tiroir. De ce fait, la réforme de l'enseignement secondaire genevois, dans son ensemble, discutée, disputée même, depuis plus de cinq ans, ne pourra pas se libérer du cadre tracé par le texte de l'ordonnance, texte que de nombreux réformateurs souhaitaient « faire sauter » pour donner tout leur sens aux innovations de structures envisagées.

Un coup d'arrêt est donc donné à Genève à plusieurs projets. Dans le corps enseignant, certains s'en réjouiront, qui depuis quelque temps n'y croyaient plus. D'autres le déplorent, en estimant que l'état de l'enseignement, notamment les programmes, les relations entre maîtres et élèves, ont atteint un degré de rupture telle que les choses ne peuvent rester en l'état. D'autres espèrent encore que le mouvement reprendra sa marche en avant, lorsque le Collège Rousseau aura réussi son examen de passage. Quant aux parents, que penseront-ils ? Il serait intéressant de connaître un jour les avis, certainement très partagés, voire opposés, de tous ceux qui suivent le cheminement déjà fort long des projets de réformes à Genève. Si le chef du Département de l'instruction publique, le socialiste André Chavanne, et les responsables de l'enseignement secondaire enregistrent une défaite qui aura des suites politiques, il n'est pas certain que le répit imposé soit une défaite pour les enseignants. Faute de pouvoir modifier les structures, il faudra bien s'attaquer d'abord aux programmes et aux méthodes pédagogiques où réside, nous l'avons toujours dit, l'essentiel des problèmes scolaires et où un immense effort de réforme est nécessaire et possible. Du même coup disparaît la priorité accordée jusqu'ici à la mise en place d'un nouvel appareil scolaire, qui masquait les vraies questions, celles qui portent sur le rôle même de l'école dans la société. Pour aborder, après cinq ans d'efforts en partie bénévoles, ce nouveau chapitre, les maîtres doivent en outre obtenir une amélioration de leurs

conditions de travail qui sont aujourd'hui telles qu'il devient de plus en plus difficile pour un enseignant à temps complet de donner ses classes, se renouveler et participer à l'effort d'innovation qu'on lui demande.

Une très grande majorité des enseignants ont en commun, plus ou moins consciemment, des revendications concernant l'organisation du travail de la profession, et qui permettraient de sortir l'école de l'ornière.

Pour faire aboutir ces propositions, et du même coup créer les conditions d'un apport réel des maîtres à la rénovation pédagogique — car pourrait-on modifier programmes et méthodes sans eux ? — il convient donc de donner au plus grand nombre possible de maîtres les moyens de sortir de l'individualisme et de l'apolitisme dans lesquels trop nombreux ils s'enferment et de créer les conditions d'un véritable syndicalisme enseignant. Après cinq ans de vaine participation à des projets d'innovation formelle, en grande partie enterrés aujourd'hui, il est évident que les réformes pédagogiques passent par la création et l'existence d'une solide organisation syndicale.

Nestlé, l'aide aux pays en voie de développement et la participation

Deux commentaires à des passages de la conférence présentée par Pierre Liotard-Vogt, PDG de Nestlé, à l'assemblée générale des Rencontres suisses, le 13 octobre 1973, et publiée dans la « Revue économique et sociale » (No 4, 1973) sous le titre « Ombres et lumières des entreprises multinationales ».

Les grandes entreprises et le tiers monde

« Je voudrais en arriver au rôle le plus important que les grandes entreprises sont en mesure de

jouer: il s'agit de l'industrialisation des pays en voie de développement. Ces pays sont pleinement conscients du fait qu'ils ne pourront un jour prétendre élever le niveau de vie de leur population que s'ils sont capables de s'industrialiser... Comment peut-on imaginer que de tels pays, sans capitaux, sans techniciens, sans expérience, puissent sortir du néant une industrie qui n'existait pas et combler le retard qu'ils ont vis-à-vis des pays développés ? Ce ne sont certes pas les rapports les mieux documentés et les mieux pensés, établis par une quelconque organisation internationale, qui permettront de faire surgir de terre et ensuite de mettre en route la première usine. Seules les grandes entreprises internationales sont capables de jouer ce rôle de pionnier, et la société à laquelle j'appartiens s'honore d'avoir, depuis longtemps, pu apporter à la plupart des pays en voie de développement sa contribution dans ce domaine. » Et voilà qui prouve qu'il suffirait de faire confiance aux sociétés multinationales pour que les

prix des matières premières soient fixés à un niveau tel que les pays en voie de développement puissent s'en sortir, les organisations internationales ne faisant que de la figuration ! Second avantage: l'intérêt sauvegardé serait automatiquement, bien sûr, celui des pays, et non celui des sociétés ! Un exemple probant: l'énergie, bien sûr !

De l'information à la participation

« Comment réaliser cette participation (aux décisions historiques), qui serait pratiquement possible dans une petite entreprise, mais qui est du domaine de l'utopie dans les grandes entreprises dont la complexité est telle que les problèmes ne peuvent être complètement perçus que par des hommes qui consacrent exclusivement tout leur temps, et depuis de nombreuses années, à leur étude ? Néanmoins, je dis oui à la participation financière, oui à l'accès à toujours plus d'informations, oui à tout système qui permet à n'importe quel collaborateur

de poser des questions, de demander des explications et de formuler des suggestions. » La forme de « participation Nestlé »: le personnel pose, demande, formule; ce qui sous-entend que la direction, elle, prend note... et c'est tout. De là, l'extrême complication des tâches directoriales (la participation n'est possible que dans les petites entreprises: voilà qui infirme l'opinion générale). En clair, la direction se réserve, en particulier, la définition de sa politique dans les pays en voie de développement, ce qui évite ainsi aux travailleurs des pays pauvres, comme à ceux des pays industrialisés, de devoir se soucier réciproquement de leurs conditions de travail.

Publicité et politique

La manipulation des mots-clefs suffit certainement pour lancer efficacement un produit sur le marché; elle n'est plus adéquate lorsqu'il s'agit de cerner une politique économique.

Montreurs de marionnettes à Budapest

« Imagine dans la caverne des hommes un spectacle tout à fait semblable à ceux des montreurs de marionnettes... c'est ainsi que le petit père Socrate commençait son fameux discours sur l'humaine condition.

Avril 1974. Un faubourg ouvrier de Budapest, une salle vétuste incorporée à une vaste usine de chaussures, et là, deux à trois soirs la semaine: l'émerveillement. Au bout d'invisibles ficelles, d'invisibles mains, de petits hommes dansent entre le rire et les larmes, pleins d'humour et de douceur, l'existence. Individuelle et sociale, solitaire et solidaire, l'existence de l'homme 1974. Hongrois, Russe ou Allemand, Européen, Américain ou Chinois, il est terrien,

et marionnette ou tireur de ficelles tour à tour. Du berceau à la tombe, admirable, misérable, attachant guignol, Martien pour son frère, il gesticule sur les bruits de la vie et au son virtuose — bien sûr, en la patrie de Bartok — du violon.

Marxistes et amateurs

Le groupe Orpheo est amateur: des étudiants, un ouvrier, des employés des studios cinématographiques de Pannonia, les voilà, dizaine joyeuse, frugale, bourrée d'espoir et de conviction. « Nous sommes marxistes. Nous ne sommes pas du Parti, mais nous ne sommes pas des dissidents. Résistants ? Peut-être. Mais grâce à la compréhension et à l'aide de communistes officiels qui acceptent nos mises en questions, notre volonté d'éveiller, d'ouvrir les

consciences, de stimuler le désir de vivre plus et mieux, moins passives marionnettes, moins complices des tireurs de ficelles... » Et, sans allusions trop directes, tout en petites touches subtiles, par des détails scéniques à la fois modestes et géniaux dans les trouvailles, les compagnons d'Orpheo captent et font réfléchir des centaines de gens, jeunes surtout, ouvriers, collégiens, étudiants, aussi bien par des créations personnelles que par des adaptations de Peter Weiss ou Thomas Mann, par exemple. Besoin de se comprendre, de communiquer, d'échanger, besoin de clarté et d'amour, non à la violence, non à l'oppression des institutions, non au mensonge surtout et oui au bonheur: féérique et didactique animation qu'un groupe de collégiens romands n'est pas près d'oublier.

C. D.

Haro sur l'enseignant

Je lis dans le « Nouvelliste valaisan » un article d'un nommé Philippe Mudry, professeur à l'Université de Lausanne d'après ce que m'apprend le chapeau, intitulé : « Les malfaiteurs de l'enseignement ». J'y apprendis qu'autrefois les empoisonneurs publics étaient livrés au bourreau, mais qu'aujourd'hui, « ils tiennent le haut du pavé » et sévissent particulièrement dans l'enseignement.

« L'enseignement, écrit M. Mudry, est probablement le domaine où les imbéciles et les ignorants peuvent sévir le plus impunément, car leurs ravages ne se voient pas immédiatement. » A date récente, ces « malfaiteurs » auraient entrepris de détruire les études classiques, lesquelles auraient à leurs yeux le défaut majeur de ne pas souffrir la médiocrité. Pour ce faire, ils auraient entrepris de démocratiser les études, c'est-à-dire de les ramener au niveau le plus bas, « au prix de l'assassinat des meilleurs parmi notre jeunesse », espérant ainsi « corriger les vices de la Création qui, dans une erreur impardonnable, avait donné aux uns l'intelligence, pour qu'ils l'exercent, et l'avaient (sic) refusée à d'autres. »

« Empoisonneur », « malfaiteur », « imbécile », « ignorant » : maître d'école, on conçoit que je suis inquiet ! « Imbécile », très vraisemblablement je ne me rends même pas compte de mon état, ni ne puis m'en rendre compte...

D'un autre côté, en ce qui concerne l'enseignement secondaire vaudois, les maîtres, en théorie tout au moins, sont censés être titulaires d'une licence dispensée par l'Université. Je ne sais pas ce qu'enseigne M. Mudry, ce qu'il « professe »... On doit se demander cependant par quel désastreux miracle, la dite Université accorde sa bénédiction à tant d'empoisonneurs, d'imbéciles, etc. Il est vrai qu'à la licence (ès lettres, ès sciences) s'ajoute un certificat d'aptitudes pédagogiques, décerné par des hommes qui ne sont pas tous professeurs à l'Université, mais dont la majorité est toutefois issue de l'Université, ce qui ne fait

que déplacer le problème. Est-ce donc là qu'il faudrait chercher les racines du mal ? « De mon temps » (vers 1945), il est encore vrai que les cours prévus pour l'obtention du certificat, sans être pernicieux, étaient à peu près inutiles. C'est ainsi que pour ma part, j'ai dû exposer à mes examinateurs les idées pédagogiques de Schopenhauer, lequel se demande essentiellement s'il convient d'enseigner le suicide aux enfants (et qui répond par la négative, puisque seuls les plus doués, c'est-à-dire ceux qui ont compris la pensée du philosophe, se suicideraient...) J'avoue que ces idées ne m'ont été que d'un médiocre usage dans ma pratique professionnelle !

Ce n'est pas tout. Selon M. Mudry, il y aurait ceux qui ont reçu en partage l'intelligence et ceux à qui elle a été refusée. Il me semble apercevoir un troisième groupe, le plus nombreux : formé de ceux qui ont reçu un peu d'intelligence, qui pourrait être développée à certaines conditions; de ceux aussi qui sont « intelligents », mais qui du fait de leur condition sociale et du fait d'une école secondaire longtemps réservée aux privilégiés, n'ont que bien peu de chances — n'avaient que bien peu de chances — de « l'exercer »...

Il n'empêche : depuis que j'ai lu le remarquable article de M. Mudry, je me regarde, moi-même, et mes collègues, et M. Mudry tout aussi bien, avec quelque perplexité !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Au Tessin aussi

« Die Weltwoche » (18) publie un important supplément sur le Tessin des Tessinois. Nous trouvons un article d'Enrico Morresi, rédacteur au « Corriere del Ticino » et vice-président de l'association « Giornalisti Ticinesi » sur la situation de la presse tessinoise.

Morresi fonde son « papier » sur des observations personnelles et sur une étude de la presse tessinoise entreprise à l'Université économique de

Saint-Gall par l'étudiant Roland Burkhard. Il est intéressant de constater que les six quotidiens tessinois ont vu leur tirage total passer de 44 193 en 1960 (population: 159 566 habitants) à 64 158 (population: 245 458 habitants) en 1972, ce qui représente une augmentation de la proportion du tirage par rapport à la population.

Ces journaux ont un caractère local marqué. A titre d'exemple, la situation de deux des trois principales publications en question: « Corriere del Ticino », 41,8 % du tirage diffusé dans l'agglomération de Lugano, « Il Dovere », 51,5 % dans l'agglomération de Bellinzona. L'exception, parmi les grands, est « Il Giornale del Popolo » (catholique) qui a une audience équilibrée dans tout le canton, mais qui dispose de rédactions décentralisées. Trois autres quotidiens, qui n'ont ni base locale solide, ni base cantonale importante, sont en proie à des difficultés économiques. Il s'agit de « Popolo e libertà », « Libera Stampa » et « Gazzetta ticinese ».

Il y a une vingtaine d'années, chaque quotidien occupait trois à quatre rédacteurs à plein temps. Actuellement, « Corriere del Ticino » en a 17, « Giornale del Popolo » 13, « Dovere » 7, « Libera Stampa » 3, « Popolo e libertà » et « Gazzetta ticinese », chacun 2. La situation économique des journaux influence leurs possibilités rédactionnelles. Cinq quotidiens tessinois se font les porte-parole d'une idéologie politique ou religieuse. Le principal, « Corriere del Ticino », est indépendant. Inutile de préciser que le quotidien socialiste « Libera Stampa » compte parmi les journaux en difficultés. Enrico Morresi se demande si la solution pour la presse politique n'est pas la renonciation à une information générale et la réduction à quatre pages très politisées.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une étude sur la Banque Nationale et le renchérissement: Florian Hew se demande quels sont au juste les pouvoirs de la BNS en matière de politique conjoncturelle, à voir l'aggravation de la situation monétaire dans notre pays; à noter aussi un travail sur la drogue dans notre pays.